

**Présentation par M. le préfet du rapport d'activité des services de l'Etat 2022
devant l'assemblée du Conseil départemental**

Vendredi 23 juin 2023

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président du conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les vices-présidents,
Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,
Mesdames et Monsieur les sous-préfets,
Mesdames et Messieurs les chefs de services,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir, mais aussi, soyez-en convaincus, un sens aigu de la responsabilité qui s'y attache, que je viens me livrer, pour la première fois, à cet exercice traditionnel de présentation du rapport annuel de l'activité des services de l'État devant votre assemblée. Si le code général des collectivités territoriales en a prévu le principe c'est que cette présentation est un exercice démocratique important par lequel je viens rendre compte, aux élus départementaux, porteurs de la légitimité du suffrage universel, des actions des services de l'État...et finalement par cet échange avec votre assemblée je rends compte à nos concitoyens dans l'esprit de l'article 15 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Il est courant de finir une intervention par des remerciements. Vous me permettez je l'espère, monsieur le président, de prendre mes distances avec cette habitude et, au contraire, de débiter par des remerciements

Les premiers de ces remerciements, je souhaite vous les adresser, et, à travers vous, les adresser à l'ensemble des élus mais également aux autres acteurs de la vie économique et sociale pour l'accueil qui m'a été réservé lors de ma prise de fonctions il y a maintenant près de 10 mois, pour le temps que vous m'avez

consacré pour m'apprendre l'histoire de ce département, pour m'en faire découvrir le territoire, pour me faire comprendre vos projets d'avenir pour le département et ses habitants.

Vous me permettrez également de remercier pour leur action l'ensemble des agents des services de l'État, représentés aujourd'hui par les sous-préfets et les chefs de services, et qui, toute l'année, m'accompagnent avec détermination, efficacité et un grand sens de l'intérêt général.

Aujourd'hui, leur action, je suis fier de pouvoir vous en présenter les grandes lignes, avec ses réussites nombreuses que je souhaite attribuer à chacun des agents qui y ont contribué, mais aussi les insuffisances qu'il me revient d'assumer personnellement.

Il est difficile de résumer en 68 pages le travail d'une année de services qui agissent sur des politiques très diverses. J'espère que le document qui vous a été remis répondra à vos attentes. Aujourd'hui, en accord avec monsieur le président, je présenterai pas de manière exhaustive l'action des services de l'État, mais je tenterai d'en dégager les lignes de force et répondrai ensuite à toutes les questions que vous souhaiterez me poser.

1/ Assurer la sécurité des populations :

La protection de nos concitoyens est la première des missions de l'État, et demeure bien évidemment un axe prioritaire de l'action de l'État dans le Cantal. En matière de sécurité publique, et plus particulièrement de délinquance, les résultats de 2022 sont contrastés :

- le nombre de faits de délinquance a progressé, tant en ce qui concerne les atteintes aux biens (1.707 faits contre 1.516 en 2021) que pour les atteintes aux personnes (1.079 faits en 2022 contre 890 en 2021). Nous retrouvons les niveaux d'avant crise COVID, crise qui avait induit une baisse significative des

faits de délinquance ;

- cette évolution défavorable s'applique toutefois sur des taux de délinquance qui demeurent faibles. Pour les atteintes aux biens le taux pour 1000 habitants s'est établi à 11,79 faits alors qu'il est de 28 faits au niveau national (96^e département français). Pour les atteintes aux personnes, le taux s'est établi à 7,45 faits pour 1.000 habitants à comparer au taux de 11,79 au niveau national (91^e département français).

Je tiens à souligner l'action des gendarmes et policiers du Cantal pour lutter contre la délinquance qui se traduit par d'excellents taux d'élucidation, qui sont en hausse par rapport à 2021 et sont significativement supérieurs à ceux constatés au niveau national : 18,4 % contre 12,5 % pour les atteintes aux biens et 66 % contre 62 % pour les atteintes aux personnes.

Trois grandes priorités ont guidé l'action de la police nationale et de la gendarmerie du Cantal en 2022:

- **La lutte contre les violences intra-familiales, violences sexuelles ou envers les femmes**, avec un renforcement des enquêteurs dédiés, une dynamique toujours croissante de prise en compte des victimes, en coopération permanente avec les associations et le parquet du tribunal judiciaire. C'est un sujet majeur dans le département avec d'une part un taux de violences sexuelles beaucoup plus proche du taux national que pour tous les autres faits de délinquance et, d'autre part, une croissance continue des violences intrafamiliales, comme partout en France, pour lesquelles la prévention appelle une action partenariale, car les services de police et gendarmerie ne peuvent hélas que les constater et mettre à disposition de la justice leurs auteurs. Un chiffre est éclairant, comme au niveau national, 39 % des victimes de violence le sont dans un cadre intrafamilial.
- **La sécurité du quotidien** avec un renforcement de la présence de policiers et gendarmes sur le terrain, soit 241 310 heures (45,64 % de l'activité globale pour la gendarmerie et 61,5 % pour la police nationale) notamment lors de

rassemblements, marchés, soirées et des contacts de proximité avec les municipalités, les bailleurs, les services de transports et l'éducation nationale. Cette présence, associée aux travaux d'investigation, ont permis notamment de relever 299 infractions à l'initiative des services, pour la gendarmerie et 143 pour la police nationale.

- **La lutte contre le trafic de stupéfiants et le deal de rue, avec :**

- Des opérations à dimension nationale ayant permis des interpellations et saisies, démantelant ainsi des trafics d'importance et permettant également l'élucidation de dossiers connexes, notamment d'agressions sur la voie publique.

- Un usage accru du processus de l'amende forfaitaire délictuelle pour les consommateurs locaux : plus de 200 amendes forfaitaires délictuelles relevées par les forces de police et de gendarmerie.

Mesdames et messieurs, en matière de délinquance, une victime c'est déjà une victime de trop. Soyez convaincus de notre détermination à lutter avec un engagement sans faille. C'est un domaine sensible dans lequel il ne faut jamais se contenter des résultats acquis tout en examinant avec lucidité, mais aussi mesure et responsabilité dans l'expression publique, la situation : oui le Cantal est un des départements les plus sûrs, non Aurillac n'est pas une ville où l'on ne peut pas sortir sans peur, mais oui nos concitoyens sont en droit d'être toujours plus exigeants pour leur sécurité.

Dans le domaine de la sécurité routière, l'année 2022 a été la pire des huit dernières années sur les routes du Cantal avec plus d'accidents, plus de blessés, plus de tués. Les chiffres traduisent l'engagement toujours accru des forces de sécurité intérieure (808 permis de conduire suspendus soit 123 de plus qu'en 2021) mais ils traduisent aussi hélas un maintien des comportements dangereux, voire criminels sur la route. Je suspends donc chaque jour plus de 2 permis de conduire. Un chiffre doit particulièrement nous interpeller, pour la première fois en 2022 la conduite après consommation de stupéfiants devient la première cause de suspension (296) devant la vitesse et l'alcool...quand ces causes ne se cumulent

pas.

Le combat contre l'insécurité routière doit être conduit sans aucun relâchement pour évincer de nos routes les criminels qui roulent à des vitesses excessives après avoir consommé alcool et stupéfiants, mais aussi en renforçant la prévention pour convaincre chacun de nos concitoyens qu'il est responsable de sa sécurité et de celle des autres.

Enfin, en matière de **sécurité du quotidien**, outre la présence des forces de sécurité sur le terrain, plusieurs services interviennent, le service départemental d'incendie et de secours en premier lieu, et les services de l'État qui assurent la préparation de la réponse opérationnelle, et, le cas échéant, la coordination de la gestion de la crise, sous mon autorité.

Je remercie l'action des sapeurs-pompiers qui ont répondu à l'urgence plus de 10 000 fois en 2022, avec un nombre d'interventions qui, chaque année, est en augmentation et des renforts significatifs déployés au titre de la solidarité nationale dans le secours aux victimes de phénomènes climatiques violentes et la lutte contre les feux de forêts.

Les actions que nous pouvons mener, que ce soit pour lutter contre l'insécurité et/ou prévenir les risques, sont d'autant plus efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans une logique partenariale, et je souhaite que nous continuons de collaborer avec les élus et les différents acteurs impliqués pour assurer la sécurité des cantaliens, et répondre aux risques émergents.

Je pourrai évoquer de nombreuses actions, par exemple en matière de sécurité alimentaire ou de protection des consommateurs, qui toutes concourent à répondre au besoin de sécurité exprimé par nos concitoyens.

2. Soutenir l'économie et le développement des entreprises

L'agriculture est une filière majeure de l'économie cantalienne. Les éleveurs et producteurs cantaliens, particulièrement dynamiques, sont engagés dans des

productions d'excellence, et participent au développement des circuits courts auquel je sais votre assemblée légitimement très attachée avec la démarche exemplaire que constitue Conso Cantal.

L'année 2022 a été ponctuée par plusieurs crises conjoncturelles :

- **Économique** : la situation en Ukraine et ses incidences sur les coûts des matières premières agricoles et de l'énergie a conduit à des mesures économiques pour soutenir la trésorerie des exploitations agricoles avec notamment des aides à l'alimentation animale pour laquelle 1 967 dossiers ont été traités pour un montant total de 3 212 309 €.
- **Sanitaire** : un premier épisode de grippe aviaire est survenu dans le Cantal. Les mesures destinées à protéger la filière ont été prises, et les éleveurs concernés ont été accompagnés par les services de l'État et par des indemnités. 6 élevages ont bénéficié d'une avance sur l'indemnisation de la perte d'activité pour un montant global de 73 151 €. Le solde sera versé en 2023 au vu des résultats comptables de l'année 2022.
- **Climatique** : l'été 2022 a été marqué par une sécheresse exceptionnelle. Dès le mois de septembre 2022, le travail d'expertise en relation avec la profession agricole, ce qui a permis d'obtenir très tôt, dès le mois d'octobre, une reconnaissance anticipée au titre des calamités agricoles pour la majeure partie du territoire. Une seconde demande de reconnaissance, déposée dans la foulée, a permis dès le mois de décembre d'aboutir à une reconnaissance définitive de l'ensemble du département. 3 800 dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés pour un montant total d'indemnisation de l'ordre de 17 M€, auxquels s'ajoutent 5 M€ de dégrèvement de taxe foncière.

2022 marque également la dernière année de la programmation de politique agricole commune (PAC) 2015-2022. Le Cantal est le 3ème département en volume global d'aides, avec 174 M€, derrière l'Aveyron et la Saône-et-Loire.

Le département est entièrement classé en zone de montagne et dominé par l'élevage bovin. Le volet ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) est donc très important pour l'économie des exploitations avec 64 M€/an, soit le 2ème rang au niveau national derrière l'Aveyron.

Le département du Cantal est également un territoire qui possède un tissu d'entreprises, parfois leader dans leur domaine, qui sont de réels atouts pour son développement.

Les dispositifs d'aide aux entreprises dans le cadre du Covid19 sont éteints depuis le 15 juin 2022.

Pour le Cantal les versements représentent 84 M€ auprès de 6 755 entreprises bénéficiaires. Les secteurs de l'agriculture, de l'hébergement et du commerce ont été les plus soutenus dans le département avec respectivement 9,4 M€, 32,8 M€ et 9,3 M€ (soit 61 % du total versé pour le département).

Le soutien de l'État aux acteurs économiques s'est poursuivi avec notamment un dispositif d'accompagnement spécifique liés aux coût de l'énergie :

- Dispositifs « gaz/électricité » au 31/12/2022 : 25 demandes ont été déposées pour le Cantal.
- Dispositifs « gaz/électricité » au 30/05/2023, pour les périodes d'aides déposées et validées au titre de l'année 2023, 9 dossiers pour le Cantal.
- Dispositif de soutien (CCI/CMA/CA/DDFIP) : la DDFIP a été saisie par 55 entreprises depuis janvier 2023 (aides attestation et aides guichet principalement)

De plus, les services de l'État ont soutenu plusieurs projets structurants pour contribuer au développement économique du territoire :

- Le lancement de la création du pôle d'excellence Microbiologie Industrie Innovation (PEM2I) avec le financement d'une chargée de mission dédié à l'INRAE pour 150.000 euros. Nous sommes engagés ensemble, et avec l'ensemble des autres partenaires, dans un projet remarquable. Exploiter les atouts nés d'une longue histoire qui fait de notre département un écosystème unique en France dans le domaine de la microbiologie et des ferments dont régulièrement

les publications présentent les potentialités tant pour l'alimentation que pour la santé. Tout est réuni pour bâtir un pôle d'excellence au niveau national mais aussi international en matière de formation, de recherche et d'innovation et je sais que nous partageons pleinement cet objectif porteur de perspectives particulièrement stimulantes pour le Cantal

- Le soutien aux industries locales dans leur développement en finançant par exemple l'atelier relais de l'entreprise Interlab à Puycapel ou celui de l'entreprise agroalimentaire Uniplaneze à Saint-Flour.

L'accompagnement du développement économique rural a également constitué une priorité dans l'attribution des subventions aux collectivités que cela soit pour aider à la création de commerces multi-services ou d'ateliers artisanaux.

La dynamique d'accompagnement économique des territoires ruraux se poursuit en 2023, avec dans le cadre de l'ambition de France Ruralité annoncée il y a quelques par madame la Première ministre :

- le programme de reconquête du commerce rural, annoncé par madame la ministre Olivia Gregoire dans le Cantal, avec d'ores et déjà deux lauréats , à Ruynes en Margeride et à Saint-Rémy de Chaudes-Aigues pour des projets de commerce multiservices
- le soutien des communes rurales dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme de l'ANCT, baptisé « Villages d'Avenir »
- la pérennisation des zones de revitalisation rurale.

3. Soutenir les collectivités et investir dans le territoire

Les acteurs qui construisent le territoire sont aussi les collectivités, qui, par leurs projets, leur proximité avec les citoyens, contribuent à améliorer le cadre de vie et à développer le département, tout en préservant le patrimoine naturel et historique.

L'appui à l'investissement local est une priorité du gouvernement. La dotation

d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en constituent les instruments privilégiés.

Ces subventions constituent un réel levier pour l'économie cantalienne et participent à renforcer l'attractivité du territoire.

En 2022, dans le Cantal, 11 790 018 €, au titre de la DETR, ont permis de financer 279 projets de collectivités, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2021 (11 446 620 €).

L'enveloppe DSIL départementale attribuée par le préfet de région a été arrêtée à un montant de 3 907 221 € pour l'année 2022. À ce titre, l'enveloppe départementale attribuée représente 3,9 % de l'enveloppe régionale alors que le Cantal représente environ 1,8 % de la population régionale. Le soutien à l'investissement dans les territoires ruraux reste donc une volonté forte dans notre région.

De manière complémentaire, l'action de l'agence nationale de la cohésion des territoires, mise en place le 18/12/2020, vise à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets.

A ce titre, je félicite les élus qui ont su se saisir de ces opportunités, car le département du Cantal est un département où l'on retrouve la quasi totalité du panel d'appui proposé ce qui a été souligné par le directeur général de l'ANCT lors d'une récente visite :

- **Les appuis aux projets complexes** : s'agissant des appuis **aux projets complexes**, en **2022**, ce sont 7 dossiers qui ont été ou qui sont aidés par l'agence.

L'action de l'agence s'inscrit bien évidemment dans une logique de subsidiarité et donc de complémentarité aux ingénieries locales. L'agence n'entre pas en concurrence avec ces dernières et tout particulièrement avec Cantal Ingénierie Territoire (CIT) dont je souhaite souligner l'efficacité.

– Les programmes

Action cœur de ville : les communes d'Arpajon-sur-Cère et d'Aurillac sont lauréates

du programme.

Petites villes de demain : 9 EPCI et 26 communes lauréates.

- Les conventions d'ORT sont en cours de finalisation (validées en comité de pilotage pour Mauriac, Saint-Flour Co et Caba (en attente de signature), et en attente de copil pour Pays de Salers) pour la fin du 1^{er} semestre.
- Désormais, il s'agit de mettre en œuvre les plans d'action définis, et de faire vivre, sous le pilotage des collectivités, ces programmes.
- Pour ce faire, le financement des postes de chef de projet représente un accompagnement important de l'État.

France Service :

- 19 sites homologués au 23 janvier 2023 (Dernier site en cours d'homologation en janvier : Neussargues en Pinatelle).
- Chaque site homologué bénéficie de 30 000 € d'aide au fonctionnement de l'État soit 570 000 € pour les 19 sites en 2023.
- Poursuite en 2023 du dispositif de co animation départementale (Etat / CD).
- Organisation le 19 septembre 2022 d'une journée départementale France Services en présence de M. Clédière, directeur du programme France Services et d'une journée départementale des agents France services le 21 octobre à Massiac (près de 40 participants)

Déploiement des Conseillers Numériques :

- constat initial : 13 millions de nos concitoyens sont éloignés du numérique.
- 19 conseillers numériques recrutés dans le Cantal (conseil départemental, EPCI et secteur associatif) , formés et financés par l'État pour proposer des ateliers l'initiation au numérique au plus proche des Français. Reconduction à partir de 2023 du soutien financier de l'État dégressif dans le cadre de nouvelles conventions de subvention de 36 mois

Volontaires Territoriaux en Administration (VTA) :

- En 2022 dans le Cantal, le programme VTA s'est concrétisé par l'obtention de 2 VTA (Communautés de communes Cère-et-Goul en Carladès et Châtai-

gneraie Cantalienne).

- En 2023, le dispositif VTA a été prolongé avec 200 postes supplémentaires et une aide globale de 20 000 € (15 000 € d'aide au financement du poste + 5000 € d'aides « sac-à-dos » pour aider l'installation du titulaire).
- Le conseil départemental peut prétendre au dispositif.

Les mobilités

La RN122

2022 aura été marquée par la mise en service de la déviation de Sansac-de-Marmiesse qui permet tant un gain de parcours qu'une amélioration de la sécurité pour les usagers. Ce chantier d'un coût de 76 M€ l'a été par l'État à hauteur de 72 M€ et une participation du conseil départemental dont je vous remercie à hauteur de 3 M€.

L'objectif d'amélioration de cet axe structurant pour le département se poursuit avec notamment des avancées significatives sur les études d'amélioration de la traversée de Maurs et de Vic-sur-Cère qu'il nous faudra concrétiser dans le contexte du CPER mobilités et de la volonté du conseil régional de s'inscrire dans l'expérimentation de la délégation de gestion, mais aussi des études sur de nouveaux créneaux de dépassement ou la sécurisation de la traversée de Polminhac.

Le train

Le réseau ferroviaire français est constitué de plusieurs catégories de voies de chemins de fer dont les petites lignes qui représentent 1/3 du réseau, soit 9 000 km. Ces petites lignes ferroviaires sont importantes pour le désenclavement des territoires et nécessitent d'être confortées.

Le plan de relance en Auvergne-Rhône-Alpes, signé le 5 octobre 2020 par le premier ministre et le président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, a largement bénéficié au département du Cantal :

- **4,64 M€ pour Aurillac / Brive** (dont **2,15 M€ de l'État**) permettant le maintien des circulations voyageurs jusqu'en 2024, dans la continuité des travaux réalisés en 2021 en région Occitanie.
- **67 M€ de travaux sur la ligne Aurillac-Arvant** (dont **33,5 M€ de l'État et de**

SNCF Réseau) pour des travaux qui se sont déroulés avec suspension des circulations du 14 mars au 10 décembre 2022, et qui continueront en 2023 (sans impact sur les circulations) pour compléter la régénération de cette ligne.

La ligne aérienne

Depuis 2019, dans le cadre de la délégation de service public, c'est la compagnie Air France qui a été chargée d'assurer la liaison aérienne. Cependant, la liaison a été sous traitée à la société Amelia qui exploite la ligne avec un avion ATR de 45 places.

Comme beaucoup de lignes intérieures, celle d'Aurillac-Paris est structurellement déficitaire et la prise en charge de ce déficit est assurée par le conseil départemental, la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, le conseil régional et l'État.

La contribution de l'État en 2022 a été maintenue à hauteur de 55% du déficit, dans la limite de 70% des recettes commerciales soit le financement le plus élevé pour une ligne d'aménagement du territoire. Dans un contexte d'augmentation des coûts, nous avons su préserver ce service indispensable au territoire par la nouvelle délégation récemment signée.

Fonds vert

Enfin en 2023, le Fonds vert permettra de financer des projets locaux et d'accélérer la transition écologique déjà en œuvre dans les territoires. Je recevrai d'ailleurs très prochainement près d'une vingtaine de lauréat dans le département.

Il s'agit de collectivités territoriales qui s'engagent pour la transition écologique à travers des projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique.

4. Accélérer la transition écologique

Nous avons pu le constater avec les épisodes de canicule, de sécheresse et d'incendies en 2022, qui ont touché une large partie du pays : nos territoires sont de plus en plus impactés par le changement climatique. Et ce changement est plus rapide que nous le pensions encore il y a quelques années.

Pour notre génération, et sans probablement plusieurs qui nous suivront, c'est sans doute la responsabilité la plus éminente. L'histoire nous jugera sévèrement si nous n'étions pas à la hauteur de cet enjeu et soyons clairs cet enjeu n'est pas, comme on l'entend souvent, de sauver la planète. Notre planète a déjà connu 5 grandes extinctions de masse des espèces. Elle nous survivra. L'enjeu est permettre le maintien de la vie humaine sur la planète.

Plus nous serons longs à agir plus les ajustements seront brutaux. C'est un enjeu écologique mais aussi social et je n'hésite pas à le dire fondamentalement démocratique : si nous ne parvenions pas à planifier démocratiquement la transition, la société de raréfaction des ressources qui s'annonce ferait courir le risque de dérives éloignées de la démocratie à laquelle nous sommes viscéralement attachés mais dont ne devons jamais oublier qu'à l'échelle de l'histoire elle est un acquis récent qu'il nous faut au quotidien et sans relâche défendre.

Nul pessimisme dans mes propos. Je crois à l'intelligence humaine, je crois au progrès technique qui par, exemple, en matière de décarbonation nous a permis de réaliser en quelques années des progrès remarquables, je suis convaincu que pour notre génération de responsables publics c'est un défi extrêmement stimulant de penser un mode de développement plus sobre. La sobriété ne s'oppose pas au progrès. Au contraire elle se nourrit du progrès.

Le gouvernement a fait de la transition écologique une priorité qui par exemple a irrigué tant le plan de relance avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments que le programme France 2030 avec notamment un investissement tout aussi massif pour décarboner notre économie.

L'enjeu est global mais les solutions sont aussi, et peut-être surtout, locales et c'est sur l'ensemble des thématiques, dont je vais en évoquer quelques-unes, que j'engage les services de l'État.

Sur le volet eau

L'année 2022 est de très loin l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le Cantal. C'est également l'année la plus sèche enregistrée.

Afin de préserver la ressource, les premières mesures de restriction ont été prises en juin et jusqu'en novembre. Au total, 9 arrêtés préfectoraux ont été adoptés, après réunion ou consultation écrite du comité départemental des usages de l'eau.

Le respect des arrêtés a fait l'objet de plus de 100 visites de contrôles menés par l'OFB ayant conduit à une douzaine de procès verbaux pour non respect de l'arrêté en vigueur.

Les principaux impacts de la sécheresse sont les suivants :

- Les impacts sur les milieux aquatiques ont été très importants, comme en témoignent les pêches de sauvetage réalisées par la fédération de pêche du Cantal ; les espèces les plus sensibles, telles que la truite, ont été affectées également par la hausse des températures de l'eau, et par la concentration en polluant du fait d'une moindre dilution des rejets ou de pollutions accidentelles.
- La distribution d'eau potable a également été sous forte tension dans certains secteurs. L'enquête réalisée par la MAGE a montré que les 2 tiers des unités de distribution d'eau potable du département ont rencontré des problèmes quantitatifs ou ont craint d'en rencontrer. Face à la baisse du débit des captages d'eau potable et à la forte demande en eau, du citernage d'eau potable a été nécessaire sur au moins 17 unités de distribution d'eau pour éviter les coupures d'eau, générant des coûts importants pour les collectivités concernées. Une trentaine de communes ont pris des arrêtés de restriction des usages de l'eau potable pour limiter autant que possible les prélèvements d'eau sur le réseau.
- L'impact économique s'est aussi fait ressentir sur les professionnels, agriculteurs, artisans et laveurs de voitures notamment.

Les études réalisées par la MAGE et CIT, tant en matière d'eau potable que d'assainissement sont remarquables de qualité, j'en félicite vos équipes. Elles constituent une base de connaissance qui va nous permettre de prioriser les enjeux et d'agir plus vite et plus efficacement.

Dans l'attribution des subventions d'investissement aux collectivités, j'accorde une priorité très forte aux dossiers relatifs à l'eau potable et à l'assainissement. Je soutiens par ailleurs les démarches de rationalisation de la gouvernance qui est indispensable tant pour améliorer notre résilience en approvisionnement que pour progresser en qualité de l'eau.

Sur le volet sol

La trajectoire « zéro artificialisation nette », instaurée par la loi climat et résilience du 22 août 2020, s'inscrit dans un principe général de sobriété foncière du code de l'urbanisme depuis de nombreuses années.

L'année 2022 a été l'occasion d'explicitier, avec pédagogie et pragmatisme, cette réglementation aux élus du département :

- Organisation d'une réunion de présentation du ZAN aux élus le 14 mars 2022 : cette réunion a été l'occasion d'évoquer la déclinaison du ZAN dans le département et d'évoquer les différents outils à mobiliser afin de s'inscrire dans la stratégie et plus spécifiquement, la reconquête des logements vacants et le traitement de l'habitat dégradé.
- Organisation d'une réunion de présentation méthodologique le 02 mai 2022 : il s'agissait de travailler sur la contribution du département à la conférence des SCoT. À cette occasion, le préfet a demandé aux présidents de SCOT de travailler à une proposition d'objectifs en matière de réduction de la consommation d'espaces, ayant vocation à être intégré au SRADDET.
- Organisation d'une réunion de présentation et d'échange autour du dire de l'État sur l'artificialisation des sols dans le Cantal avec élus du SCoT BACC en juillet 2022 sous présidence du secrétaire général.
- Analyse des documents d'urbanisme au regard de la sobriété foncière : cette

analyse a permis de produire des avis circonstanciés dans le cadre de plusieurs procédures (PADD du PLUi de Cère et Rance en châtaigneraie, notes d'enjeux des PLUi de Pays Gentiane et de Hautes-Terres communauté notamment).

Je sais que cet objectif suscite des craintes. Elles sont compréhensibles puisqu'il remet en cause la manière dont nous pensons notre développement depuis des décennies. Peut-être que cet objectif demande des ajustements et le législateur y réfléchit actuellement. Mais je me permets de rappeler un point essentiel : il ne s'agit pas de freiner tout développement mais de viser la non-artificialisation nette d'ici 2050 en diminuant d'ici la de manière progressive notre consommation d'espaces. Il faudra innover, il faudra être plus stratégiques que nous ne l'étions quand il nous semblait que cette ressource était infinie.

5. Favoriser la cohésion sociale

Les personnes en situation de pauvreté en milieu rural sont peu visibles dans les études et statistiques (indicateurs insuffisants, ou problème de discrétion des données) mais parfois bien connues des élus, gendarmes, policiers municipaux, sapeurs-pompiers.

C'est une problématique très complexe, due à l'évolution de la population en milieu rural, à l'hétérogénéité des espaces ruraux et à la diversité des situations de pauvreté vécues.

Certaines difficultés apparaissent comme spécifiques à la ruralité :

- Les mobilités qui renforcent les difficultés et freinent l'accès aux droits,
- le logement,
- et la particularité liée au fait que tout le monde se connaît, ce qui peut constituer un frein à révéler ses difficultés mais aussi un point d'appui pour inventer de nouvelles formes locales de solidarité,

L'ensemble de ces éléments doit inviter à reconsidérer la façon de penser les modes d'intervention dans les espaces ruraux.

Nous devons nous emparer de cette réalité qui n'épargne pas le Cantal, et poursuivre le développement des actions qui vont au plus près des populations.

Sur la lutte contre la pauvreté

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté est déployée depuis juin 2019 dans le Cantal dans le cadre d'une convention signée entre l'État et le conseil départemental, avec notamment des actions en direction des jeunes et pour la sécurisation des parcours professionnels : mises en place en 2022 pour notamment :

- 313 268 € sur la stratégie pauvreté

- **4,4 M€ sur l'insertion** par l'activité économique (21 structures conventionnées pour un montant total de 4,4 M € dont 416 567 € cofinancés par le conseil départemental dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens)

Sur le logement

En 2022, l'État a poursuivi le financement du logement social au bénéfice des deux bailleurs cantaliens Cantal Habitat et SA Polygone. Avec 92 logements financés et 217 000€ de subvention allouée, cette programmation a permis de retrouver un rythme de développement de l'offre conforme à l'avant crise sanitaire. Les produits financés, géographiquement répartis sur 15 communes, sont dominés par des opérations de construction neuve individuelle même si les opérations collectives et d'acquisition-amélioration n'ont pas été oubliées. A titre complémentaire, 35 logements ont été proposés en accession sociale.

La délégation locale de l'ANAH a alloué, en 2022, 7,3M€ pour soutenir la rénovation de 597 logements dans le département. Le niveau d'aide ANAH déployé reste donc à un niveau très important en 2022. J'ai bon espoir que d'ici quelques mois l'ensemble du département sera couvert par des opérations programmées de l'habitat qui permettront de lutter contre la précarité énergétique mais aussi la vacance de logements ce qui est nécessaire pour tenir l'objectif de diminution du rythme d'artificialisation tout en accueillant de nouveaux habitants.

Sur l'emploi :

L'emploi est un facteur essentiel de cohésion sociale. Le Cantal est un des

départements français où le taux de chômage est le plus faible. Il ne s'agit pas de s'en satisfaire.

D'abord parce que pour nos concitoyens être privé d'emploi est un obstacle dirimant à tout épanouissement individuel.

Mais aussi parce le recrutement est aujourd'hui le premier frein rencontré par les entreprises pour développer leur activité.

En 2022, les contrats aidés ont été mobilisés (167 PEC, 80 CIEJ). Le contrat d'engagement jeunes, parcours personnalisé renforcé mis en œuvre par Pole emploi et les missions locales, a commencé à porter ses fruits : 595 sont entrés dans le dispositif, 284 en sont sortis dont la moitié était en emploi à la date de la sortie.

Pôle emploi a conduit plusieurs actions spécifiques avec les secteurs les plus en tension. Il nous faudra être encore plus innovants pour lever tous les freins à l'emploi en matière de logement, de santé, de mobilité et favoriser la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi (stade vers l'emploi initié en 2023).

Conclusion

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Au terme de cette présentation, je m'en excuse forcément non exhaustive, qui aura permis, je l'espère, d'illustrer l'action de l'État dans le Cantal et la variété de ses missions, je souhaite vous réaffirmer l'entière disponibilité des services de l'État pour le soutien de vos initiatives.

J'ai demandé aux services placés sous mon autorité d'agir en permanence avec trois objectifs :

- Premier de ces principes : l'efficacité. Nous la devons à nos concitoyens car elle fonde la légitimité de l'impôt, et pour cela, nous devons être agiles, afin d'adapter les politiques publiques pour tenir compte des spécificités locales, et ainsi être plus efficaces.

- Deuxième de ces principes : être dans une posture facilitatrice. Il ne s'agit pas de dire oui à tout, et notamment à ce qui est envisagé dans des conditions non conformes à la loi ou aux règlements. Mais la règle est simple : sauf lorsque c'est réellement impossible, les services ont pour consigne de ne jamais dire non mais de travailler avec les collectivités ou porteurs de projets sur la manière de rendre possible les projets dans une totale sécurité juridique. Il s'agit aussi d'accélérer la réalisation des projets, notamment en matière économique, par l'optimisation des procédures administratives, c'est la mission confiée à Elodie Mareau, en soutien des sous-préfets d'arrondissement ;

- Troisième de ces principes : l'innovation : nous devons constamment nous réinventer pour, collectivement, trouver les solutions, parfois expérimentales, afin d'accélérer l'aboutissement des projets et apporter les réponses les plus adaptées aux besoins du territoire et de nos concitoyens.

Ces trois principes, je les complète avec une méthode : la concertation, le dialogue et la transparence.

Mesdames et messieurs les élus, nous ne pouvons être d'accord sur tout et toujours. C'est normal. Je dirais presque même que c'est rassurant, car l'inverse serait sans doute le signe d'un engagement finalement insuffisant de chacun. Ce qui compte c'est que quand nous ne convergions pas naturellement, ce qui est finalement assez rare, nous puissions échanger en confiance, en transparence, écouter et comprendre les objectifs des différents acteurs et trouver ensemble la voie du compromis qui maximise l'intérêt général.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers départementaux, les atouts du Cantal sont nombreux. La qualité de vie y est remarquable, les entreprises sont innovantes, dynamiques et offrent des perspectives d'emploi, les enfants y étudient dans des conditions optimales avec des équipements souvent de grande qualité, des enseignants motivés par leur réussite et une offre assez remarquable en matière de sections spécialisées en collège par exemple dans en matière sportive.

Je sais monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, que l'attractivité du département est au cœur de votre engagement. Soyez assurés, qu'à ma place, dans le respect des compétences de chacun des acteurs mais aussi dans le partenariat le plus étroit que permet le partage total de cet objectif, je serai, avec les services que j'ai la fierté de diriger ou de représenter aujourd'hui, à vos côtés pour opérationnaliser cet objectif et contribuer à toutes les initiatives concrètes qui permettront de l'atteindre.

Mesdames et messieurs les élus, je vous remercie de votre attention, à la fois trop courte et trop longue, et suis maintenant à votre disposition aux questions que vous souhaiterez me poser.